

RECTORAT

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités
Nathalie ALBERT-MORETTI

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Affaire suivie par :

Céline ROUSSELET, CT infirmière
auprès de la Rectrice
ce.infirmier@ac-besancon.fr

Philippe SICLET, CT de service social
auprès de la Rectrice
ce.social@ac-besancon.fr

Isabelle POYARD
Inspectrice de l'Education Nationale, chargée de l'Information et de l'Orientation
isabelle.poyard@ac-besancon.fr

Besançon, le 19 avril 2024

Madame la Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs
les Directrices et Directeurs d'école

S/c Madame et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Renforcement des mesures en santé mentale

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observées ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves ont été érigés en priorités ministérielles. Les mesures en faveur de la santé mentale des élèves ont fait l'objet d'un renforcement.

Cela se traduit par la rédaction d'un protocole en santé mentale dans chaque école.

Chaque école doit se doter d'un protocole en santé mentale afin de formaliser un « parcours » facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance ou de mal-être, et ainsi participer à la promotion de la santé mentale et du bien-être dans l'école. Tous les professionnels de l'école peuvent contribuer aux différentes étapes de ce protocole selon leurs compétences et leurs fonctions.

Je vous remercie de bien vouloir contribuer à la mise en place de ce protocole au sein de l'école que vous dirigez.

Une trame de protocole et une notice, jointes à ce courrier, permettront de l'adapter aux spécificités de l'école et à son projet.

Il s'agira d'être en mesure de :

- Adapter le protocole de santé mentale au contexte de l'école ;
- Présenter le protocole à l'ensemble de l'équipe, aux différentes instances et aux parents ;
- Etudier et évaluer la situation de l'élève repéré en souffrance psychique, chacun selon ses compétences ;
- Proposer dans le cadre du projet d'école, des actions collectives répondant aux problématiques repérées et axées notamment sur le développement des compétences psychosociales.

Afin de vous aider dans cette démarche, vous trouverez en annexe une liste de ressources non exhaustives et notamment un lien vers un webinaire de présentation de la « santé mentale et ses influences » <https://www.youtube.com/watch?v=0VQjITRBiwQ> (académie de Toulouse – novembre 2023).

Les conseillers techniques (médecin, infirmier, assistant de service social) de votre DSDEN sont à votre écoute en cas de questions et /ou besoins d'information complémentaire.

La mise en place de ce protocole, dans chacun des établissements scolaires de l'académie, s'inscrit dans une démarche de promotion du bien-être et dans le cadre de la démarche École promotrice de santé (EPSa) qui sera prochainement délinée au sein de l'académie. La mise en place de ce protocole est la marque d'une attention générale portée à la santé mentale des élèves.

Je vous remercie d'avance de cette mobilisation sur cette thématique centrale et prioritaire qui contribue à la mise en place d'un environnement soutenant au service de l'épanouissement de chaque élève.

**Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités**

A blue ink signature, appearing to be 'N. Albert-Moretti', written in a cursive style.

Nathalie ALBERT-MORETTI

PJ :

- Trame et notice du protocole de santé mentale des élèves
- Liste des ressources en santé mentale